

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Absent avec pouvoir : Franck BEAUME

Absente : Dominique DINNE

Délibérations

1. Adoption du Budget Primitif principal 2019 de la Commune M14

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation de M. Yann SOURIAU, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2019 de la Commune,

PRECISE que le Budget Primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance,

ADOpte dans son ensemble le Budget Primitif 2019 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 391 163,70 €
- section d'investissement 93 694,15 €

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement M 49

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation de M. Yann SOURIAU, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement,

PRECISE que le Budget Primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018,

ADOpte dans son ensemble le Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 140 117,28 €
- section d'investissement 37 642,23 €

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du Budget Primitif Gîte d'Etape et de Séjour 2019 M4

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation de M. Yann SOURIAU, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2019 Gîte d'Etape et de Séjour,

PRECISE que le Budget Primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018,

ADOpte dans son ensemble le Budget Primitif 2019 Gîte d'Etape et de Séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 31 642,88 €
- section d'investissement 35 414,83 €

Adoptée à l'unanimité

4. Fiscalité directe locale 2019 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 151 605,00 € à couvrir par le produit des impositions locales,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des impôts directs locaux à percevoir à 151 605,00 € et fixe le taux desdits impôts à percevoir au titre de l'exercice 2019 à :

- 13 % pour la taxe d'habitation
- 17 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 60.10 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Adoptée à l'unanimité

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat